

# Orientations

## Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

[...]

Ce nouveau système de déplacements devra permettre, en premier lieu, l'organisation de la desserte des grands équipements et des sites générateurs de trafic, dans l'objectif de le rendre compétitif face à l'automobile et de favoriser la découverte des richesses du territoire. Les bases de ce système sont : une bonne desserte en temps de parcours et en fréquences, une intermodalité assurée, des politiques de stationnement incitatives à l'usage de transports en commun, le développement des modes doux, un meilleur confort et une tarification adaptée.

Le schéma d'écomobilité devra nécessairement permettre de trouver des solutions efficaces pour les déplacements sur la presqu'île de Giens, qui sont aujourd'hui très pénalisants en haute saison pour le fonctionnement et la découverte de ce site à haute valeur patrimoniale ainsi que pour l'accès aux îles. L'information des visiteurs en amont constitue un axe d'amélioration notable pour faciliter les déplacements sur le territoire.

La découverte et la mise en réseau des sites patrimoniaux du territoire par les modes doux (réseau de liaisons piétonnes et de pistes cyclables) constituera également un point essentiel du réseau d'écomobilité. La définition et la mise en place d'un réseau d'écomobilité devront s'accompagner en parallèle d'un soutien à la transition énergétique de la flotte de transports collectifs terrestres et maritimes.

Enfin, la charte soutiendra également les projets collectifs de développement de l'autopartage et de vélopartage.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>4.2.4 Développer et structurer le réseau pédestre et cyclable pour favoriser la découverte des richesses du territoire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination de la démarche</li><li>• Mise en place d'un groupe de travail issu du comité de pilotage pour le schéma d'écomobilité</li><li>• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la démarche</li><li>• Diagnostics, définition des solutions traduction dans les documents de planification</li><li>• Diffusion des informations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• AOTU, Intercommunalités,</li><li>• Syndicats mixtes d</li><li>SCoT</li><li>• CG83</li><li>• OT/ADT</li></ul>

# Orientations

	<p>réseau et</p> <p>promouvoir les patrimoines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des porteurs de projets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCIV, CMA, CAV</li> <li>• Gestionnaire des p</li> <li>professionnels du</li> <li>tourisme et des loisir</li> <li>• Usagers, CELRL</li> </ul>
<p><b>4.2.5 Développer l'offre de transports collectifs terrestres et maritimes propres.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines et dans</li> </ul> <p>le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de Parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AOTU, Intercommunalités</li> <li>• Syndicats mixtes d</li> <li>SCoT</li> <li>• CG83, OT/ADT</li> <li>• PREMAR, gestionn</li> <li>des ports</li> <li>• ADEME</li> </ul>
<p><b>4.2.6 Développer l'autopartage (parc de véhicules propres) et le vélopartage sur des noeuds multimodaux (gare SNCF, aéroport, centres urbains, centralités littorales et en particulier sur les embarcadères).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Information / Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion et/ou Soutien de la démarche</li> <li>• Information / Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AOTU, Intercommunalités, Syndicats mixtes de</li> <li>ScoT</li> <li>• CG83, CR PACA</li> <li>• ADEME, CCIV, OT,</li> <li>• Compagnies mariti</li> <li>gestionnaires de por</li> <li>• SNCF, aéroport de Toulon</li> <li>• Opérateurs privés</li> </ul>

# Orientations

Référence ID de l'article : #5374

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 10:13